

MISSION D'APPUI A LA QUALIFICATION DES PERSONNES HANDICAPEES au sein du Programme Régional de Formation (PRF)

CONTEXTE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun. Ce principe se traduit en matière de formation professionnelle par de nouveaux articles D.5211-1 à D.5211-6 du Code du Travail qui précise l'obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés au handicap.

Afin d'accompagner cette évolution des pratiques au sein des organismes de formation, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'AGEFIPH ont reconduit en janvier 2009, une convention de partenariat pour la période 2009-2010, mobilisant les moyens du dispositif Handicompétences, afin d'accroître le nombre de personnes handicapées au sein du PRF et de susciter une évolution des compétences de l'ensemble des acteurs de la formation (*prescripteurs / organismes de formation*).

Dans ce cadre est créée une mission d'appui à la formation des personnes handicapées dans le PRF au sein du Schéma Régional pour la Formation des Personnes Handicapées.

OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION D'APPUI

- ⇒ Promouvoir l'accès des travailleurs handicapés aux actions de formation du Programme Régional de Formation (*actions structurelles / aides individuelles*).
- ⇒ Identifier les freins à la mise en place des parcours de formation, afin de mettre en œuvre des procédures permettant de réduire les discriminations en matière d'accès à la formation.

INTERLOCUTEURS DE LA MISSION D'APPUI

En lien étroit avec les Missions Formation Emploi du Conseil Régional, cette mission s'adresse :

- Aux prescripteurs du PRF : Pôle Emploi – Cap Emploi – Missions Locales,
- Aux organismes de formation intervenant dans le PRF,

qui accueillent, accompagnent, orientent et qualifient des personnes handicapées bénéficiant de l'obligation d'emploi, telle que définie par l'art. L.5212-13 du Code du Travail.

ACTIONS :

- ⇒ Appui technique aux professionnels dans l'accueil et/ou l'aménagement des parcours de formation, selon les besoins identifiés liés au handicap,
- ⇒ Renforcement d'un partenariat local, pour une meilleure prise en compte des candidatures des travailleurs handicapés et de leurs handicaps, par l'animation de groupes de travail et rencontres individuelles,
- ⇒ Accompagnement d'un meilleur repérage des besoins spécifiques des travailleurs handicapés pour contribuer à l'évolution d'une offre de formation adaptée,
- ⇒ Identification de l'évolution des publics handicapés en formation dans le PRF,
- ⇒ Contribution à l'offre de professionnalisation des acteurs, par une meilleure identification des besoins des professionnels.

LES ANIMATEURS TERRITORIAUX DE LA MISSION D'APPUI

Dordogne / Lot-et-Garonne : Stéphane RIGAL ☎ 06 73 76 31 34 s.rigal@srfph-aquitaine.fr
Gironde : Claudine DESPLAT ☎ 06 75 84 78 63 c.desplat@srfph-aquitaine.fr
Landes / Pyrénées Atlantiques : Michelle HESRY ☎ 06 77 48 50 36 m.hesry@srfph-aquitaine.fr

Pour plus d'information, consulter notre site :

www.srfph-aquitaine.fr